

Des espaces (plus très) publics

VALÉRIE DIAZ | SOPHIE HADDAK-BAYCE

Nos espaces publics contemporains sont-ils vraiment publics ? Leurs réaménagements proposent-ils toujours des espaces ouverts et propices à la multiplicité des pratiques et au développement du lien social ? Répondent-ils encore à leurs caractéristiques intrinsèques, à savoir le double respect de l'accessibilité et de la gratuité ?

Dès les années 1990, un mouvement de rénovation profonde des espaces publics s'est opéré dans les cœurs d'agglomération longtemps accaparés par la voiture. Bordeaux n'a pas échappé à ce mouvement, fondement

du projet urbain lancé en 1995 autour de la mise en service du tramway. Il s'agit là de la volonté d'un plus grand partage de l'espace public, d'un rééquilibrage des fonctions et d'une diversité des usages, *in fine* d'une recherche d'appropriation collective, souvent considérée comme un gage de réussite des aménagements mis en œuvre.

Cependant, pour des raisons de régulation, des restrictions d'usage ont parfois été mises en place : arrêtés anti-mendicité et anti-regroupements, arrêtés interdisant la pratique du skate... Progressivement, des formes

d'usage plus exclusifs associées à différents degrés de privatisation se sont développés.

La privatisation mal(ig)ne : la végétalisation des rues, quand l'espace privé déborde sur le trottoir

Si d'importants efforts ont été engagés pour réaménager des lieux emblématiques, la grande majorité des espaces publics des villes est constituée de rues, le plus souvent résidentielles et somme toute ordinaires, dont les habitants prennent de plus en plus part à leur embellissement.

Soir de printemps rue des Thermopyles à Paris, © Olivier Chemin.



PRIVATISATION DE L'ESPACE PUBLIC

PUBLIC

espaces publics emblématiques



espaces publics investis



espaces publics éphémères



D. R.

Plusieurs villes ont récemment adopté des chartes de végétalisation permettant à la fois d'insuffler, accompagner et encadrer la végétalisation des trottoirs par les habitants. Bordeaux, en 2013, était une des premières à le faire. À Marseille, c'est face à la prolifération des rues fleuries et la multiplication des pots sur les trottoirs que la municipalité a adopté la sienne, afin que les initiatives citoyennes se fassent en conformité avec les réglementations applicables sur l'espace public.

S'il s'agit juridiquement d'une auto-risation d'occupation temporaire de l'espace, on peut aussi y voir une « micro-délégation » de service public puisque la collectivité voit ainsi embellies et entretenues ses rues par le privé.

Mais au-delà du caractère esthétique, ces dispositifs participent d'une conquête individuelle du trottoir comme un prolongement de chez soi. Bonne appropriation et animation de l'espace public diront certains. Première forme de privatisation de la rue répondront d'autres. Comment dépasser la logique individuelle pour que cette végétalisation prenne de l'ampleur sans donner le sentiment

d'un entre-soi qui limiterait les usages extérieurs ?

La privatisation éphémère : la « festivalisation » de l'espace public

De nombreuses manifestations animent temporairement les espaces publics. Mais le renforcement des conditions de sécurité liées notamment à la mise en œuvre du plan Vigipirate accentue la limitation des usages de certains secteurs.

Cette année, un droit d'accès payant pour le week-end et les non-résidents a été mis en place pour les fêtes de Bayonne. Cette décision a été prise pour assurer la pérennité de cette « institution » inscrite à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel français face au coût croissant des dispositifs de surveillance. Par cette restriction d'usage, une partie de l'hypercentre bayonnais est devenue temporairement un espace monofonctionnel où les non-résidents ne viennent plus que pour y faire la fête.

Les arguments contre sont multiples : privatisation d'un lieu festif, discrimination, entre-soi... sont ainsi évoqués. Pourtant, le tribunal n'a pas relevé de

« doutes sérieux » quant à la légalité de la délibération municipale.

Si par définition, l'espace public est à la fois un espace métaphorique – celui du débat public – et un espace matériel – espace de rencontre et d'interactions sociales – rendre son accès payant, même provisoirement, fait basculer le débat sur les risques liés à sa rentabilité.

La privatisation marchande : l'occupation à but lucratif des espaces publics

Depuis déjà longtemps des entreprises occupent l'espace public pour capter les flux et en retirer un bénéfice financier. C'est le cas des cafetiers et restaurateurs qui, sous réserve du paiement d'une redevance, peuvent installer leurs terrasses, des marchands ambulants qui déploient leur étal sur le trottoir, des sociétés vantant leur produit via des panneaux publicitaires...

En 2017, une nouvelle forme d'occupation s'est développée avec les vélos partagés sans borne (dit en free floating). Ces services posent un certain nombre de questions quant à l'occupation de l'espace public. Si les vélos avec stations font l'objet d'une redevance

PUBLICISATION DE L'ESPACE PRIVÉ

PRIVÉ

espaces publics marchands



espaces publics rendus privés



espaces privés ouverts au public



D. R. © Frank Schwichtenberg

payée en contrepartie de la possibilité de disposer d'installations fixes sur la voirie, ces nouveaux dispositifs profitent de l'absence de cadre juridique. Plusieurs collectivités cherchent des moyens pour les encadrer afin de limiter les nuisances d'occupation de l'espace public liées au stationnement parfois très anarchique et au maintien sur place de vélos vandalisés car, au-delà de la gêne occasionnée pour les autres usagers, ces opérateurs reportent une partie des coûts du service sur les collectivités.

Si l'espace public devient un simple bien, non plus un bien commun mais un bien pécunier, pourquoi ne serait-il pas tout simplement à vendre ?

La privatisation absolue : quand un espace public n'est en réalité plus du tout public

La ville cède parfois (et de plus en plus souvent) aux privés des places, des passages, des rues voire des quartiers entiers. Ainsi à Hambourg, en 2014, l'enseigne Ikea, plutôt habituée des zones commerciales de périphérie, s'est implantée en centre-ville en échange du rachat et de l'entretien de la place et des rues voisines. Face aux coûts très élevés de rénovation,

d'aménagement et de gestion des espaces publics, les collectivités passent la main au privé courant le risque d'une confiscation des espaces publics et du développement d'enclaves fermées menaçant certains usages. « Des morceaux de ville de plus en plus étendus deviennent la propriété de sociétés privées, qui les contrôlent, les gèrent avec des polices privées et une vidéo-surveillance 24 heures sur 24 et qui condamnent désormais de nombreuses attitudes. Elles interdisent des activités a priori inoffensives comme le skate-board ou le roller, mais aussi de manger ou de boire dans certains lieux, de filmer, de photographier, mais pire encore, proscrirent toute protestation politique ».¹

De la privatisation à la publicisation : aménager un espace privé « à la manière d'un espace public »

À l'inverse des processus de privatisation, citons le rôle croissant de groupes privés et notamment des opérateurs de commerce qui aménagent de nouveaux quartiers. Ainsi la promenade Sainte-Catherine, qui a vu récemment le jour au cœur de l'hypercentre bordelais sur le site anciennement occupé par le quotidien *Sud-Ouest*, propose un

nouvel espace commercial à ciel ouvert autour d'une place centrale accessible par les deux rues piétonnes commerçantes de Bordeaux. Les espaces aménagés ressemblent en tout point aux rues voisines mais ils sont fermés la nuit et les usages peuvent y être régulés la journée révélant alors leur statut privé.

Plutôt que de parler de privatisation, il s'agit en fait de son corollaire : la publicisation d'un espace privé. Ou comment reprendre certains des codes de l'espace public pour aménager un espace strictement privé mais ouvert au public ?

Derrière les phénomènes de privatisation des espaces publics ou de publicisation des espaces privés se jouent en réalité un défi de taille : si les limites entre la sphère publique et la sphère privée ont tendance à se brouiller, comment garantir la préservation de vrais espaces publics, au sens premier du terme ? Un garde-fou repose sans doute sur un partenariat renouvelé entre pouvoirs publics, porteurs de projets privés et initiatives citoyennes, pour inventer et faire vivre des espaces aux usages décuplés et inattendus. —

1 | *Mainmises sur les villes*, introduction, Arte, sept. 2015.